



RAPPORT D'ACTIVITES 2021 PEP « L'ENJEU »

imaje
intercommunale des modes
d'accueil pour jeunes enfants

« Jules,

Nous nous sommes rencontrés pour la première fois à la fin de ta troisième maternelle. Ton papa était venu au SAJ pour qu'on vous éloigne de ta maman, ton petit frère et toi. Ils étaient en pleine séparation et ton papa était centré sur lui et voulait blesser votre maman en demandant un éloignement.

Ta maman était fragile et perdue, elle savait qu'elle n'avait pas toujours tout fait correctement mais elle savait aussi qu'elle ne voulait pas se séparer de toi et de ton petit frère. Elle a donc accepté l'aide que le SAJ pouvait lui apporter.

Ton histoire n'est pas si simple, tu as vu et entendu beaucoup de choses et cela t'as mis en grande difficulté. La colère s'emparait de toi lorsque tu n'étais pas bien. Les adultes n'ont pas toujours eu les bons gestes et les bonnes paroles envers toi. Tu as vécu de la maltraitance physique et verbale.

Tes parents étaient séparés et puis, le calme revenu, ton papa a voulu revenir dans votre vie, il voulait reformer un couple avec ta maman. Dans un premier temps, ta maman n'a pas su lui dire non mais très vite cela a été trop difficile pour elle. Elle voulait vous protéger de votre papa qui pouvait se montrer violent verbalement et physiquement. Suite à la décision d'une nouvelle séparation, ton papa était très en colère et il menaçait à nouveau de vous enlever à elle. Ta maman avait peur et toi, tu ne voulais plus le voir. Ta maman était démunie et ne se sentait plus en sécurité avec vous.

Pour vous protéger, vous avez déménagé, vous êtes allés vous installer en maison maternelle. Toutes ces semaines à la maison maternelle n'ont pas été simples pour toi. Au début, il y avait des hauts et des bas, tu pouvais t'amuser avec d'autres enfants et puis il y a eu ton entrée en première primaire. Tous ces changements ont été trop difficiles pour toi. A l'école, rapidement tu n'as plus voulu travailler et l'institutrice n'a pas su t'apporter l'aide et l'attention dont tu avais besoin.

Ensuite, c'est à la maison que tu ne te sentais plus bien. Tu voulais toute l'attention de tout le monde rien que pour toi, c'était difficile pour toi de partager des moments de jeux avec une autre personne. Lorsque je venais te voir, tu étais content, mais dès que je parlais avec ta maman, il t'arrivait de vouloir que je parte. Tu étais très en colère tant envers les autres qu'envers toi-même. Tu reproduisais au quotidien des gestes que tu avais vu lorsque tu étais plus jeune et il t'arrivait de te mettre en danger ou de mettre ton petit frère en danger. Plus le temps passait, moins tu arrivais à gérer tes émotions.

Tu nous inquiétais et nous étions démunies face à tes comportements de plus en plus violents et interpellants. Nous avons alors proposé à ta maman de faire appel à un SROO (service résidentiel d'observation et d'orientation) pour réaliser un bilan autour de toi et de ta situation familiale et proposer une orientation adaptée à ton vécu. Même si c'était compliqué pour elle, ta maman a accepté, étant elle-même démunie face à tes comportements.

Malheureusement, tu n'as pas pu y entrer tout de suite, la liste d'attente était bien longue pour ce service.

Ta maman était de plus en plus à bout et il n'y avait plus un moment de répit. Nous avons, avec le SAJ, proposé un séjour en lit de crise à l'hôpital. Là-bas, tu t'es métamorphosé, tu t'y sentais bien et tu ne voulais pas rentrer. Tu as pleinement profité de ce temps d'arrêt, tu étais redevenu un enfant. Le jour où ta maman est venue te rechercher, tu t'es immédiatement senti plus mal et la colère s'est à nouveau emparée de toi. Tu pouvais nous dire que tu n'étais pas bien. Le seul endroit où tu disais être bien, c'était chez ta mamy. Malheureusement, ta grand-mère avait une santé fragile et elle ne pouvait t'accueillir plus.

Nous avons beaucoup cherché des solutions pour que tu te sentes apaisé, tu as vu une pédopsychiatre, nous avons évoqué une famille d'accueil. Mais cela n'a pas été simple et finalement, en dernier recours, nous t'avons accompagné dans un centre d'accueil d'urgence. Dès que tu as passé la porte de ce centre, nous t'avons senti soulagé. Nous avons pu te dire « au revoir » de la manière qui nous a semblé la plus douce pour toi.

Jules, ta vie au-delà de tes 6 ans n'a pas été simple. Tu as traversé des étapes douloureuses avec un papa et une maman fragiles qui n'ont pas su te protéger. La colère a vite pris beaucoup de place dans ta vie, c'était la façon que tu avais trouvée pour t'extérioriser, pour nous dire ta souffrance. La vie ne t'a pas gâté et l'éloignement de ta famille a été finalement ta manière de pouvoir respirer. A présent, une équipe de professionnelle va s'occuper de toi exclusivement afin de trouver ce dont tu as besoin pour grandir du mieux que tu peux.

Je pense souvent à toi, à ce que tu as vécu et à ce que tu deviendras. Tout au long du chemin que nous avons parcouru ensemble, tu as pu me montrer plusieurs facettes de ta personnalité. Tu es un petit garçon attachant, plein de ressources, attentif à l'autre. Avec l'aide de professionnels et dans un environnement sécurisant, je suis convaincue que tu vas pouvoir mettre tout ton potentiel à profit et garder cette sensibilité ».

Sophie

INTRODUCTION

« Alors que dire de 2021

Nous avons été, comme tout le monde, très touchées par cette crise qui s'est éternisée...qui nous a bousculées tant au niveau professionnel que dans notre sphère privée.

Nous avons dû naviguer avec le covid et les mesures sanitaires ... cela nous a demandé une flexibilité quasi quotidienne, des réajustements constants, des réorganisations dans nos interventions. Nous avons dû faire face à des annulations de dernière minute, à l'inquiétude du lendemain....

La crise du covid et surtout les mesures sanitaires, ont rendu parfois impossible certaines rencontres physiques, que ce soit avec le réseau mais aussi avec nos mandants. Nous avons perdu, à mon sens, cette richesse du réseau d'autant qu'il est si souvent empreint d'embûches, d'avis et/ou de perceptions différentes de la situation vécue par l'enfant et /ou sa famille.

Les familles ont elles aussi été les premières « victimes » de ces mesures sanitaires : des permanences de services annulées, des référents en télétravail, l'accès limité à des ressources/des aides parfois indispensables.

Néanmoins, le service a tenté de gérer au mieux toutes ces conséquences....

Nous avons continué à nous rendre en famille, à être au plus près des familles pour les soutenir, les accompagner, parfois pour les porter ou les aider à fournir une base de sécurité à l'enfant, base indispensable à sa bonne évolution.

Les intervenantes, Sophie, Ann et Marie ont fait preuve d'humilité, ont géré au mieux cette année difficile et ont été « ce tuteur » indispensable auprès des bénéficiaires. Elles ont été fidèles au poste et chacune à sa manière a œuvré dans son travail pour maintenir cette attention à l'enfant, à son développement. Et pour tout cela, MERCI !

Sabrina Dion, coordinatrice

1. DESCRIPTION DU PEP L'ENJEU

Notre Projet Educatif Particulier L'ENJEU est régi par « l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse » (A. Gt 15-03-1999 Mis à jour le 01-12-2013).

Au moment de la rédaction de notre PPP, nous avons souhaité rester fidèles aux mesures qui définissent les MIIF. Pour rappel, les services de Missions d'Intervention Intensive en Famille au moment de la demande d'agrément devaient être rattachés à un SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Educative). En ce qui nous concerne, nous n'avons pu concrétiser cette démarche et nous avons dès lors présenté notre projet en PPP (Projet Pédagogique Particulier).

« L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant agrément du service « L'Enjeu » sis rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont en tant que service qui met en œuvre un Projet Pédagogique Particulier » a été signé par Monsieur le Ministre-Président Rudy DEMOTTE et Monsieur le Ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid MADRANE, le 20 juillet 2016.

Cet Arrêté précise que, Art 1 : L'Enjeu est géré par IMAJE qui en est donc le Pouvoir Organisateur, sous la Direction de S. COURTOY, Directrice pédagogique et C. GEORGERY, Secrétaire générale f.f. et S. DION, Coordinatrice de L'Enjeu. Il définit le cadre, à savoir, Art 2 : L'organisation simultanée de 12 prises en charge de type M.I.I.F. pour filles et garçons de 0 à 7 ans. Art 4 : Le service travaille sur la base d'un mandat d'une instance de décision qui est le conseiller de l'aide à la jeunesse ou le directeur de l'aide à la jeunesse. Art 5 : La mission du service consiste en une intervention intensive au sein de la famille ou du milieu familial du jeune permettant d'améliorer les conditions d'éducation et de soin des enfants... quand celles-ci sont compromises par le comportement de ses parents ...

L'intervention prend en compte l'ensemble de la problématique familiale et vise à offrir :

- Une alternative au placement tout en tenant compte de la situation de négligence ou de maltraitance de l'enfant ;
- Un relais lorsqu'aucun autre service n'est en mesure d'apporter l'aide adéquate ;
- Une prise en charge d'urgence, le cas échéant.

La durée de la prise en charge est de 3 mois, renouvelable une fois, sauf pour les mandats relatifs à des situations d'urgence dont la durée est limitée à 15 jours sans possibilité de renouvellement. Le mandant motive l'intensité de l'intervention qui est de 5 heures minimum par semaine.

Pour les mandats de 3 mois, le service adresse mensuellement à l'instance de décision un rapport, ainsi qu'un rapport de clôture à l'échéance du mandat. Pour les mandats de 15 jours, un rapport doit être fourni au minimum quatre heures avant le rendez-vous chez le mandant.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de l'aide à la jeunesse, il existe désormais 12 types de services agréés en FWB. Notre service fait partie des PEP (Projet Educatif Particulier).

« Cher petit Tim,

Lorsque je t'ai rencontré, ta maman venait juste de rentrer en hôpital psychiatrique. Ton papa allait devoir s'occuper de toi seul. Quel enjeu difficile de la part du SAJ qui avait connaissance, dans l'histoire de ton papa, de faits de maltraitance.

Le premier jour, ton papa a fait son possible pour s'occuper au mieux de toi mais je découvrais que ses gestes étaient incertains et qu'il te connaissait finalement très peu. Dès le lendemain, ta maman a fait son grand retour, ce qui ne rassurait personne, que ce soit ta famille ou les professionnels autour de toi. Il a alors été demandé que ton papa ne te laisse pas seul avec elle de peur qu'elle ne te secoue. En effet, elle avait expliqué avoir cette crainte à ton égard.

Tu avais 6 mois, tu ne mangeais pas solide et tu passais ta vie à dormir à un point tel que tu en oubliais de te réveiller pour manger. Très rapidement, il a fallu te mettre un rythme, préparer les repas avec tes parents, assister ceux-ci pour te faire manger au mieux, te faire découvrir le tapis de jeux et diverses stimulations. Il a fallu apprendre à tes parents à te parler, à te regarder, à te stimuler et à reconnaître tes signaux tels que le sommeil, la faim,....

En parallèle à tout cela, nous avons proposé de mettre en place la crèche pour que tu puisses découvrir le monde extérieur et que tes parents soient disponibles pour les aides à mettre en place pour eux. Les week-ends, comme il n'y avait pas de passage de notre part, tu es allé dans un premier temps chez tes grands-parents paternels. Mais cela est devenu trop lourd pour eux et tu as fini par être accueilli chez le frère de ta maman et sa compagne.

Malgré la mise en place de toute cette « logistique », tu as rapidement pu nous « parler », nous montrer toute ta souffrance.

Bien sûr, je sais que tu ne parlais pas encore, mais du haut de tes 7 mois, tu as été capable de nous dire que tout cela ne te convenait pas et que tes parents, aussi aimants soient-ils, n'avaient pas la capacité de maintenir une identification à tes besoins, d'avoir une sensibilité parentale et une continuité dans les échanges avec toi.

Tu pouvais nous faire de grands sourires lorsque nous arrivions, babiller et te montrer en relation avec nous mais, dès que ton papa ou ta maman s'approchait de toi, tu détournais le regard, tu arrêtais de babiller, parfois tu refusais même de manger avec eux.

Moi je n'étais pas bien avec cette situation, j'avais l'impression que cela prenait trop de temps alors que toi, petit bonhomme, tu faisais tout ce que tu pouvais pour nous faire comprendre que tu n'allais pas bien.

Les rendez-vous SAJ s'enchaînaient, mais les choses mises en place n'étaient que des sparadraps sur d'énormes plaies à vifs. Nous avons fait appel à un service mobile de soins psychiatriques mais tes parents n'ont pas accroché au travail. Nous avons même imaginé que tu puisses ta maman et toi être accueillis dans une unité mère-enfant pour que des professionnels soignent votre relation et vous aident à la construire. Mais ta maman a refusé, elle ne voulait pas quitter ton papa et risquer d'être loin de lui.

Tes parents, malgré nos nombreux rendez-vous avec le SAJ, ne comprenaient pas nos inquiétudes et cela a été de plus en plus difficile de collaborer avec eux.

Et puis, le SAJ conscient de tout l'impact de la situation sur ton développement, a proposé un éloignement à tes parents. Ils ont refusé. Mais tu étais clairement en danger, ta situation a alors été adressée au Parquet et le Juge a pris la décision d'un éloignement de ton milieu de vie.

Il n'y a pas eu de place pour toi en pouponnière, tu es donc resté chez ton oncle et ta tante qui étaient prêts à t'accueillir au quotidien.

Plus de 6 mois plus tard, j'apprends que tu y serais toujours.

J'espère, petit Tim, que tu as pu trouver chez eux un nid douillet où l'on s'occupe bien de toi et où tu peux y trouver la base de la sécurité suffisante pour grandir et évoluer. »

Ann

2. STATISTIQUES 2021

Voici le tableau de nos prises en charge pour l'année 2021.

Nous avons géré **58** situations (61 situations en 2020) pour **4695** jours de mandats (pour 4875 en 2020).
Soit un taux de prise en charge de **107,19** % (en 2020, 111,30 %).

N°	Date de la demande	Date de PEC	Date de clôture	Fraterie	Date de naissance enfant	Mandants	Type de maltraitance			Orientation	Type de mandats		
											Urgence (0,1)	Long (3,6 mois)	
1	23-06-20	29-07-20	28-01-21	0	26-11-19	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Dossier classé	0	6	
2	28-10-20	29-10-20	29-01-21	0	21-10-20	SAJ Na	Potentielle	Psychologique		Dossier classé	0	3	
3	04-11-20	23-11-20	22-02-21	4	13-10-16	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Physique	Psychologique	Passage en 38	0	3
5	13-11-20	23-11-20	06-01-21	2	21-08-20	SAJ Di	Potentielle	Physique		Passage en 38	0	3	
6	13-11-20	23-11-20	06-01-21	2	12-03-17	SAJ Di	Potentielle	Physique		Passage en 38	0	3	
7	18-09-20	01-10-20	31-01-21	0	12-12-17	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Dossier classé	0	6
8	12-10-20	22-10-20	22-01-21	0	11-06-19	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
9	13-10-20	09-01-20	06-01-21	1	14-10-19	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Eloignement familial	0	3
10	25-09-20	09-12-20	28-03-21	2	14-07-17	SAJ Na	Potentielle	Physique			Dossier classé	0	6
11	25-09-20	28-09-20	28-03-21	2	20-07-20	SAJ Na	Avérée	Physique			Dossier classé	0	6
12	25-09-20	28-09-20	28-03-21	2	20-07-20	SAJ Na	Potentielle	Physique			Dossier classé	0	6
13	23-10-20	10-11-20	10-05-21	3	08-04-18	SAJ Na	Avérée	Psychologique			Dossier classé	0	6
14	28-10-20	17-11-20	17-05-21	1	04-03-16	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Abus sexuels	Dossier classé	0	6
15	28-10-20	17-11-20	17-05-21	1	08-06-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Abus sexuels	Dossier classé	0	6
16	24-11-20	07-01-21	17-02-21	0	03-08-20	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Physique		Dossier classé	0	3
17	12-01-21	01-02-21	01-05-21	0	20-12-18	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves			Dossier classé	0	3
18	04-01-21	13-01-21	16-03-21	0	29-08-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique			Passage en 38	0	3
19	12-01-21	18-01-21	26-02-21	3	27-10-16	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Eloignement familial	1	3
20	12-01-21	18-01-21	26-02-21	3	14-04-18	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Eloignement familial	1	3
21	12-01-21	18-01-21	26-02-21	3	29-05-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Eloignement familial	1	3
22	28-01-21	28-01-21	26-02-21	3	28-01-21	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Eloignement familial	0	3
23	12-01-21	04-02-21	04-08-21	5	16-08-18	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Dossier classé	0	6
24	19-01-21	04-02-21	04-08-21	4	31-01-20	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		Dossier classé	0	6
25	09-03-21	22-03-21	08-06-21	3	10-04-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
26	08-02-21	25-03-21	19-04-21	2	12-02-17	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
27	08-02-21	25-03-21	19-04-21	2	25-12-18	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
28	08-02-21	25-03-21	19-04-21	2	08-08-20	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
29	24-03-21	29-03-21	29-06-21	1	18-10-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3
30	07-04-21	13-04-21	13-07-21	0	01-03-21	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique		Dossier classé	0	3
31	06-04-21	21-04-21	31-05-21	0	30-11-19	SPJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	Eloignement familial	0	3
32	21-04-21	29-04-21	30-06-21	0	19-02-18	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	Eloignement familial	0	3
33	26-04-21	29-04-21	31-05-21	1	19-12-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Eloignement familial	1	3
34	26-04-21	29-04-21	31-05-21	1	18-01-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique		Eloignement familial	1	3
35	25-05-21	08-06-21	08-03-22	1	12-02-15	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		En cours	0	6
36	25-05-21	08-06-21	08-03-22	1	11-12-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		En cours	0	6
37	11-05-21	18-05-21	18-08-21	0	09-04-20	SPJ Na	Avérée	Négligences graves			Dossier classé	0	3
38	19-05-21	03-06-21	02-07-21	1	18-05-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			Dossier classé	0	3
39	19-05-21	03-06-21	02-07-21	1	04-08-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves			Dossier classé	0	3
40	25-05-21	02-06-21	02-09-21	0	09-05-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Dossier classé	0	3
41	09-06-21	16-06-21	16-09-21	3	12-04-19	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Négligences graves		Dossier classé	0	3
42	09-06-21	16-06-21	16-09-21	3	22-02-21	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Négligences graves		Dossier classé	0	3
43	10-06-21	01-07-21	15-10-21	2	10-10-17	SAJ Na	Avérée	Physique			Dossier classé	0	3
44	28-05-21	03-06-21	15-06-21	0	31-03-21	SAJ Na	Potentielle	Psychologique			Dossier classé	0	3
45	21-06-21	02-08-21	26-11-21	1	12-06-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	Dossier classé	0	3
46	21-06-21	02-08-21	26-11-21	1	08-06-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	Dossier classé	0	3
47	11-08-21	08-09-21	08-03-22	1	21-09-18	SAJ Na	Avérée	Physique	Négligences graves		En cours	0	6
48	30-07-21	19-08-21	19-11-21	0	06-07-21	SAJ Na	Potentielle	Psychologique			Dossier classé	0	3
49	30-08-21	03-09-21	10-09-21	0	07-07-21	SAJ Di	Avérée	Négligences graves			Eloignement familial	1	
50	24-06-21	12-08-21	03-09-21	1	14-10-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique		Dossier classé	0	3
51	15-09-21	20-09-21	20-03-22	0	01-09-21	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves			En cours	0	6
52	14-09-21	20-09-21	20-03-22	0	06-08-21	SAJ Na	Potentielle	Psychologique			En cours	0	6
53	22-09-21	12-10-21	12-01-22	4	27-01-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves		En cours	0	
54	04-10-21	07-10-21	07-12-21	0	18-06-18	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique		Passage en 38	0	3
55	14-10-21	03-11-21	18-02-22	1	15-05-20	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	En cours	1	3
56	17-11-21	22-11-21	22-02-22	0	09-09-21	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves			En cours	0	3
57	19-11-21	25-11-21	13-03-22	1	08-03-21	SPJ Na	Avérée	Physique			En cours	0	3
58	03-11-21	07-12-21	07-03-22	1	30-04-18	SAJ Di	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3
59	03-11-21	07-12-21	07-03-22	1	06-02-21	SAJ Di	Avérée	Négligences graves			En cours	0	3

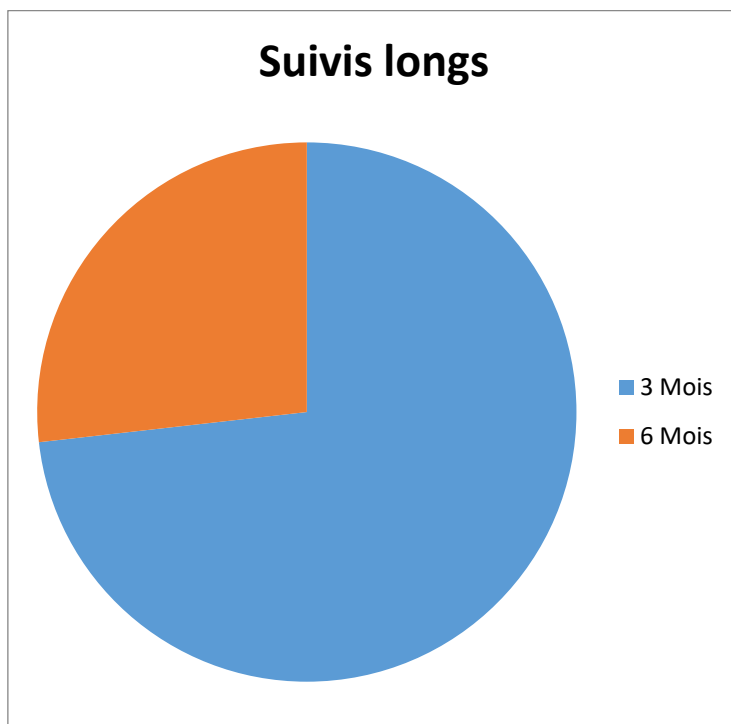
DURÉE DES SUIVIS 2021

Nombre total	58
Urgences	7
Urgence seule	2
Urgence + suivi	5

14

3 Mois	41
6 Mois	15

56



« Coucou Louna,

Nous nous sommes rencontrées dans un moment de très grande détresse. Ta maman attendait ta petite sœur et ton papa était parti. Lorsqu'il se montrait, ce n'était pas pour venir vous dire bonjour à toi et à tes petits frères, mais plutôt pour tout casser à la maison.

Tu pouvais nous dire que tu avais peur et tu nous montrais où tu te cachais.

Plusieurs fois, nous t'avons expliqué que tu étais une petite fille et que cela n'était pas ton rôle de protéger ou de nourrir tes petits frères. Il est vrai que ta maman était fragile et perdue mais elle restait avant tout votre maman et malgré tout, ce n'était pas à toi de gérer la maison.

Le SAJ était vraiment inquiet pour toi et tes frères et il nous a demandé d'intervenir rapidement et en urgence. Durant ces 15 jours, nous avons beaucoup bousculé ta maman lorsque nous venions vous voir. Vous assistiez à trop de violences et vous étiez en danger. Ta maman devait vous protéger mais elle n'y arrivait pas toujours, elle était partagée entre ses sentiments pour vous et pour votre papa. Elle ne s'en cachait pas, elle disait clairement que si ton papa revenait, elle ne saurait pas lui fermer la porte.

Les prestations que nous faisons à la maison n'étaient pas simples et nous y laissions beaucoup d'énergie. Vous n'aviez rien, pas même une couverture chacun, vous viviez avec très peu de choses et l'appartement n'était pas toujours très propre. Vous partagiez une chambre pour 3 avec toi qui bordait tes petits frères durant la nuit. Ta maman était perdue, elle avait laissé les choses aller trop loin et n'arrivait plus à gérer le quotidien.

Lorsque nous vous accompagnions, ta petite sœur est venue au monde, là aussi c'était difficile pour toi de garder ta place de grande sœur. Ta grand-mère paternelle était fort présente dans votre vie, elle vous prenait chacun à votre tour le week-end afin de soulager ta maman.

A l'époque, ton papa était très en colère et il faisait des apparitions incessantes dans votre vie. Lorsqu'il venait, il cassait les portes, les meubles et hurlait très fort. Il était pris dans le conflit et oubliait de parler de vous et il ne voyait pas l'impact de ses violences sur vous.

Vous étiez trop en danger, vous souffriez et vous étiez clairement victimes des violences. Nous étions très inquiets pour vous. Le SAJ a alors posé un ultimatum à ta maman : si elle ne partait pas de votre appartement vers une maison maternelle, vous seriez séparés et placés tous en institution. Ta maman s'est alors ressaisie et a rapidement trouvé à contre cœur un endroit qui pouvait vous accueillir et vous sécuriser tous ensemble.

Régulièrement, nous nous demandions ce que vous étiez devenus. A présent, nous savons... Et oui nous reprenons nos prestations avec vous tous et même avec papa. Votre passage à la maison maternelle vous a été bénéfique, comme un détonateur ! Vous avez pu vous reconstruire tous ensemble et j'ai entendu qu'à présent, toutes les tensions étaient derrière vous et que tous se passaient bien pour vous. Tes parents sont centrés sur vous et vous offrent un environnement serein et calme.

J'espère de tout cœur que les années à venir resteront comme à l'heure actuelle, vous méritez de vivre tout ce qui a de meilleurs tes frères, ta sœur et toi. Vous méritez d'être épanouis et de grandir dans une famille bienveillante.

Garde toujours ta place et ton âme d'enfant et continue à bien grandir.

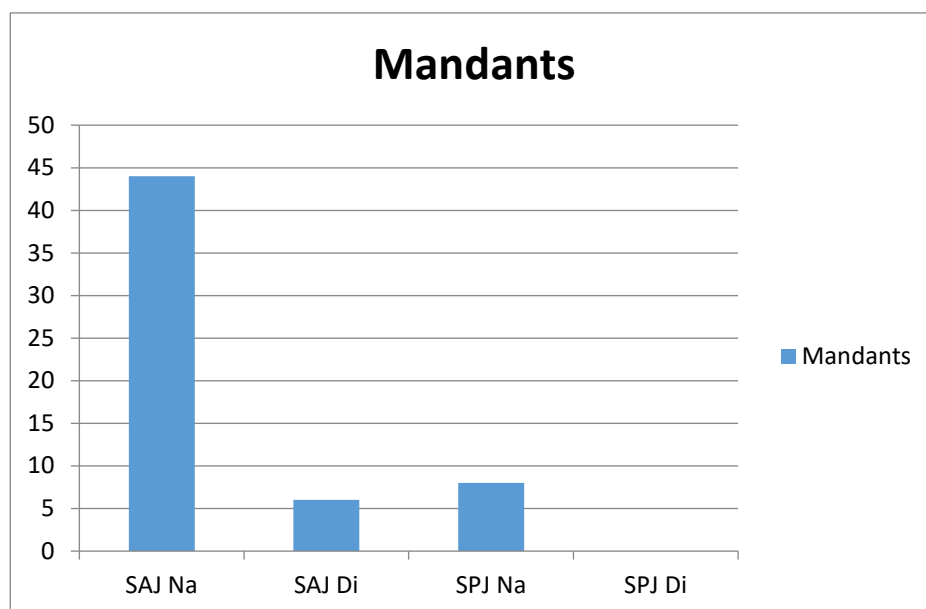
Plein de belles choses pour toi, Louna. »

Sophie

LES MANDANTS 2021

SAJ Na	44
SAJ Di	6
SPJ Na	8
SPJ Di	0

58



Le SAJ de Namur reste notre mandat majoritaire étant donné la répartition de nos capacités réservées.

Nous travaillons dans le cadre des « capacités réservées » qui ont été déterminées par la DGAJ (Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse) comme suit :

Le SAJ de Namur, 9 places

Le SAJ de Dinant, 2 places

Le SPJ de Namur, 1 place

Chaque début de mois, nous transmettons un mail aux différents mandants avec le récapitulatif du nombre de prises en charge en cours (tableau de rapportage) et éventuellement, le nombre de capacités réservées disponibles.

Si un mandant a besoin de notre intervention et que les places qui lui sont dédiées sont complètes, il peut « négocier » avec son/ses collègue(s) des autres services pour obtenir un mandat, en fonction de nos disponibilités bien-entendu. Cette procédure est possible aussi pour le SPJ de Dinant qui n'a « reçu » aucune place de la DGAJ.

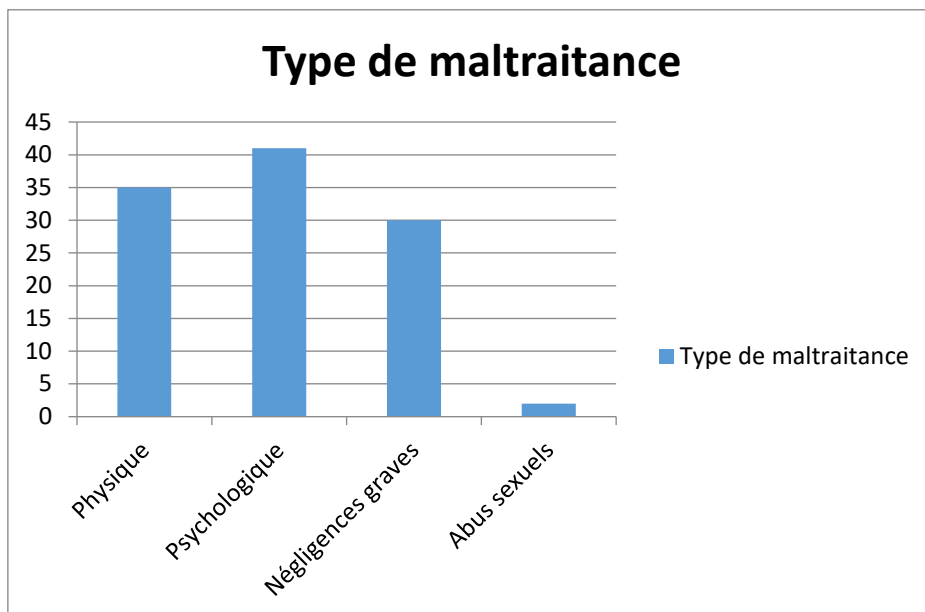
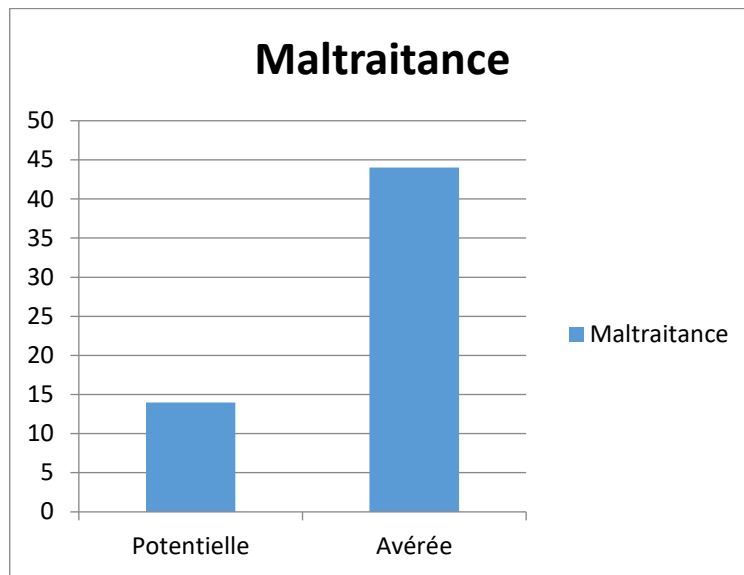
Nous prenons en charge 11 mandats de 3 mois et un mandat d'urgence de 15 jours. Celui-ci n'est pas spécifiquement attribué à un mandant.

TYPES DE MALTRAITANCE 2021

Potentielle	14
Avérée	44

58

Physique	35
Psychologique	41
Négligences graves	30
Abus sexuels	2



« Coucou Pauline,

Lorsque nous nous sommes rencontrées, ta maman n'était pas des plus enchantée à l'idée d'avoir un énième service qui l'accompagnait.

Beaucoup de nœuds faisaient partie de ton histoire familiale tant pour toi directement que pour tes frères et sœurs ou encore pour ta maman.

Le mandant te décrivait comme une petite fille sans limite et très « vulgaire ». Il s'inquiétait pour ton évolution et pour ton développement. Ton histoire particulière avec « 3 papas » n'était pas rassurante pour t'aider à te construire dans ce milieu de conflits d'adultes.

Lors des premières prestations, ton papa de cœur, ta maman, tes frères et sœurs donnaient l'impression d'être une famille parfaite ne justifiant en rien ma présence. Très vite, les tensions et les conflits d'adultes ont pris le dessus et maman a craqué.

Ton papa de « cœur » n'est pas resté et tu devais faire face à une nouvelle rupture.

Après ce départ, l'état de l'appartement se dégradait au fil des semaines, les personnes extérieures venaient et repartaient sans cesse, tes frères et sœurs déjà autonomes allaient et venaient comme bon leur semblait et toi tu t'adaptais en fonction de la situation du moment. Quand l'ambiance n'était pas au beau fixe, tu te montrais grossière et t'endormais régulièrement dans le fauteuil.

Tu étais ravie à chaque fois lorsque j'arrivais, nous partagions de très beaux moments de jeux ensemble et peu à peu, ta maman s'est mise à participer avec nous.

Au fil du temps, ta maman a appris à me faire confiance et s'est montrée de plus en plus investie, même si ses difficultés restaient toujours présentes.

Comme ta maman me l'a souvent répété : « On n'a pas envie de vous voir venir mais on n'a pas non plus envie de vous voir partir ».

Ta maman vous aime tes frères, tes sœurs et toi, mais elle ne sait pas toujours comment gérer votre quotidien. Elle est plus une copine qu'une véritable maman, ainsi elle ne te stimule pas, ne rythme pas tes journées et ne te conduit pas souvent à l'école. Malgré tous ces manquements, tu arrives à évoluer avec le peu que l'on peut t'apporter.

Au fur et à mesure des semaines, ta maman a remarqué ton évolution, elle voyait que des petits changements quotidiens te faisaient beaucoup grandir, que tu prenais du plaisir à jouer avec les jeux que j'apportais. Ta maman t'a d'ailleurs acheté les mêmes. Elle était fière de toi.

Peu à peu, tu as été à l'école, pas tous les jours mais plus qu'auparavant, nous avons pu sortir de l'appartement pour que tu puisses te défouler.

Puis, ta maman a passé un entretien d'embauche... Les choses se sont doucement mises en place autour de toi, même si la dynamique familiale restait toujours ce qu'elle était.

Par la suite, ta maman a eu ce travail et tout s'est enchaîné... Elle n'avait plus le choix, tu ne pouvais pas rester toute seule. Le travail de ta maman a commencé durant les vacances d'été, nous avons ensemble trouvé des stages et établi un planning pour tes vacances.

La famille s'est reboostée autour de toi et ton papa biologique a voulu reprendre une place dans ta vie. Il venait te voir plus régulièrement et il lui est arrivé de te garder lorsque tu n'avais pas d'occupation.

Tout n'est pas idéal dans ta vie, mais c'est avec le cœur plus léger que je t'ai quitté espérant que les choses continuent à évoluer positivement.

Souvent, je passe devant chez toi, je ne peux m'empêcher de jeter un œil dans ta direction, espérant te voir à travers la fenêtre.

Je te souhaite le meilleur, reste cette petite fille pétillante, pleine de ressources que tu es. A toi de prendre la vie comme les jeux que tu aimes tant, reste épanouie dans ce monde qui n'est pas toujours des plus simples autour de toi.

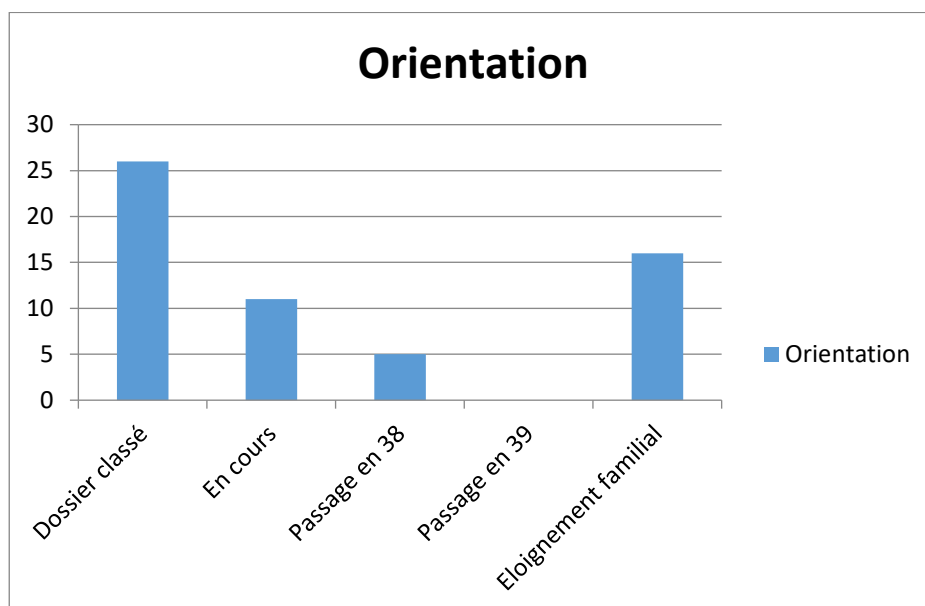
Bonne route petite Pauline. »

Sophie

ORIENTATION DONNEE A LA FIN DE NOTRE SUIVI EN 2021

Dossier classé	26
En cours	11
Passage en 51	5
Passage en 37	0
Eloignement familial	16

58



En ce qui concerne l'item « **dossier classé** » : la situation de l'enfant est classée au SAJ au terme de notre intervention, soit parce que les observations sont rassurantes, soit parce que l'aide spécialisée ne se justifie plus et/ou que les parents n'ont plus nécessairement de demande vis-à-vis du SAJ.

En ce qui concerne l'item « **en cours** » : La situation n'est plus prise en charge par notre service, mais le SAJ suit toujours la situation et/ou un autre service a pris le relai (SAIE, COE, aide familiale, suivi ambulatoire, AVIQ, ...) au terme de notre intervention ou parce que les objectifs de travail dépassent notre mandat éducatif. Nous essayons de « passer » le témoin de notre intervention au prochain service, en faisant au moins une prestation commune.

En ce qui concerne l'item « **passage en 51** » : La situation reste inquiétante et le SAJ n'arrive pas à trouver un accord avec le ou les parent(s), le dossier est donc transmis au Parquet.

« Chère petite Lily,

Je tenais à t'écrire cette lettre pour te parler de notre rencontre et de ton histoire.

En effet, lorsque je t'ai rencontrée, tu sortais depuis peu de l'hôpital et pourtant tu avais déjà un mois et demi. Ta maman avait été contrainte de rester à l'hôpital plus longtemps que prévu en attendant que le SAJ se positionne quant à ton retour à la maison. Beaucoup de craintes étaient émises sur la situation de tes parents et sur comment ils pourraient te protéger ? Il y avait beaucoup de conflits conjugaux, une dispute avait d'ailleurs éclaté au sein de la maternité, alors que tu n'avais que quelques jours. Les professionnels de l'hôpital s'interrogeaient aussi sur la capacité de ta maman à s'occuper de toi, ainsi que sur sa santé mentale. Le discours de ta maman inquiétait et ne rassurait pas le service.

Je pensais que le travail ne serait pas facile avec ta maman mais dès la première visite, elle s'est confiée à moi et a pu me faire part de tout ce vécu au sein de l'hôpital qui faisait souffrance chez elle. Elle s'était sentie jugée et ne trouvait pas sa place de maman par rapport à toi. Une fois dans ta famille, j'ai rencontré une maman attentive à toi, à l'écoute de tes moindres gémissements, pleurs, fière du moindre de tes sourires.

Elle pouvait m'expliquer ne pas avoir laissé ton papa te reconnaître de peur qu'il ait des droits sur toi car il s'était montré violent pendant la grossesse. Elle voulait te protéger au mieux mais ne l'interdisait pas de venir te voir quand il voulait. Son but à elle était que ton papa prouve qu'il pouvait s'investir comme papa et contrôler son impulsivité.

Au cours de mon intervention il y a eu beaucoup de hauts et de bas entre ton papa et ta maman. Il venait te voir de manière très irrégulière, il vivait chez lui et passait une à deux fois semaines quand tout allait bien entre eux. Toi, d'après les dires de ta maman, tu pouvais lui faire la tête quand tu ne l'avais plus vu depuis longtemps. J'ai bien tenté de faire un travail avec ton papa pour qu'il trouve sa place et pour qu'il construise une relation avec toi. Mais, malgré une demande du SAJ, cela n'a pas été possible.

Mon travail avec ta maman était principalement de répondre à ses questions, de la rassurer dans ses compétences et sa place de maman. Ta maman semblait trouver la maternité comme quelque chose de simple et de naturelle. Elle s'adaptait à ton rythme et se montrait attentive à tes besoins, capable de se projeter avec toi dans l'avenir, désireuse de te protéger d'un papa instable. Elle a toujours été calme et patiente avec toi.

Elle pouvait dire avoir beaucoup changé depuis ta naissance, elle avait pris conscience que la moindre impulsivité pouvait avoir des répercussions sur toi.

Nous avons aussi travaillé tes stimulations pour que tu t'éveilles de plus en plus, que tu t'ouvres. Au fur et à mesure des prestations chez toi, je découvrais que tu aimais jouer sur le tapis ou dans ton relax, tu regardais les adultes qui t'entouraient, tu étais attentive quand nous te parlions, tu émettais des petits sons et ta maman adorait te voir babiller. Tu étais un bébé paisible, capable d'exprimer ses besoins et curieuse de l'environnement autour de toi. Ta maman te parlait beaucoup, elle était douce avec toi, tu étais le centre de son attention. Votre relation était sereine et chaleureuse.

Nous avons aussi beaucoup échangé sur l'impact des disputes conjugales sur le développement d'un enfant. J'ai le sentiment que ta maman a bien entendu les risques sur ton développement si tu étais exposée régulièrement à cette violence. Elle était désireuse que tu grandisses de manière sereine dans un climat agréable et que tu sois bien dans ta peau.

Au terme de mon mandat, je vous ai donc laissées en sachant que ta maman était capable de te protéger, qu'elle te connaissait sur le bout des doigts et qu'elle était à ton écoute et toujours prête à se remettre en question. Je lui ai laissé une série de numéros et de sites internet pour qu'elle puisse trouver de l'aide en cas de besoin, poser ses questions et être soutenue.

De son côté, le SAJ était lui aussi rassuré et a pu reconnaître les compétences de ta maman. Le service a même classé ton dossier. »

Ann

DELAI DE PRISE EN CHARGE D'UNE SITUATION EN 2021

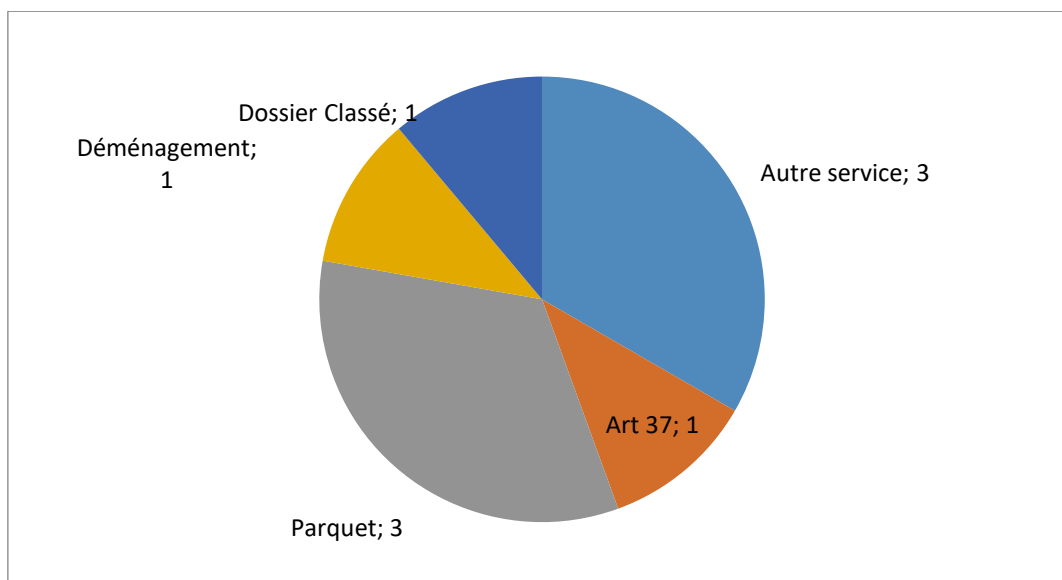
En 2021, le délai moyen de prise en charge d'une situation est de **13 jours** (contre **13 jours en 2020**). Ce délai correspond au temps entre la priorisation de la situation par le mandant et la date réelle de prise en charge de la situation.

SITUATION PRIORISEE ET NON PRISE EN CHARGE EN 2021

En 2021, **9 situations** ont été portées à notre connaissance (*contre 7 en 2020*) et parfois priorisées par le mandant. Ces situations n'ont finalement pas été prises en charge par notre service et une autre orientation a été prise. *Il est à noter, qu'en moyenne, la durée entre le jour de la demande de prise en charge et le jour d'information de la non prise en charge est de 22 jours* (contre 8 en 2020).

En 2021, le temps entre la demande et le « classement » du dossier a largement augmenté. Il est important de prendre en compte cette donnée, dans la mesure où durant ce temps, la situation était priorisée et donc « bloquait » d'autres prises en charges pour d'autres situations. Dans cet intervalle, il y a eu aussi parfois des réunions organisées et des contacts avec la famille.

Liste Orientation finale	Nombre
Autre service	3
Art 37	1
Parquet/art 51	3
Déménagement	1
Dossier Classé	1
Placement	



3. SUIVI de François

Le SAJ a été sollicité par la maman car au vu de son histoire et de sa consommation (Madame est actuellement sous méthadone), elle souhaite être soutenue dans sa maternité. Le couple parental, lors de cette demande, est accompagné par un service d'aide.

L'hôpital où est né François a également interpellé le SAJ au vu des fragilités des parents (tous deux consommateurs) et de l'histoire personnelle de chacun (enfants placés) et du couple.

Le contexte d'intervention :

Le couple vit dans un logement avec François.

Madame a un passé difficile et a un vécu de « rue ». Elle a une première fille qui est accueillie chez son frère (avec qui elle n'a plus de contact) et pour laquelle Madame est déchuée de ses droits.

Monsieur a aussi des enfants mais il n'a plus de contact avec eux. Il a séjourné en prison pour des faits de violences.

Madame et Monsieur ont un parcours de toxicomanie et d'alcoolisme. Madame est sous méthadone, Monsieur consomme toujours du cannabis et sont suivis par un service. Monsieur est sous conditions judiciaires (probation).

Durant la grossesse, Madame a bien suivi ses rendez-vous médicaux et a bien collaboré avec l'ONE.

François a subi un sevrage à la naissance. A sa sortie de l'hôpital, il sera à 0 sur l'échelle du système de notation du syndrome de sevrage néonatal.

Vu les inquiétudes, le SAJ a sollicité notre intervention et nous a mandatés avec les objectifs suivants :

- Veiller au bien être de François, à son évolution positive ;
- Soutien éducatif aux parents ;
- Coordination des aides autour du bébé.

Le positionnement des parents :

Lors de nos 6 mois d'accompagnement, le travail s'est fait essentiellement avec la maman. Madame a toujours été demandeuse de nos interventions.

Au début, elle avait toujours des questions et les échanges étaient incessants. Madame pouvait poser les mêmes questions aux différents services. Elle avait ce besoin notamment par peur de mal faire et avait un grand besoin d'être rassurée au vu de son parcours. Madame a toujours été à l'écoute des conseils et les a, au fur et à mesure, mis en pratique, même s'il n'était pas rare de devoir répéter les choses d'une prestation à l'autre.

Au terme de notre intervention, nous pouvons dire que Madame a utilisé l'intervenante comme personne de soutien tout au long de l'accompagnement. Nous avons le sentiment que Madame a créé un réel lien avec l'éducatrice lui permettant de se réapproprier ses compétences maternelles et de pouvoir s'ajuster et évoluer avec son petit garçon. Madame a même pu exprimer « sa colère contre le système » qui ne nous permet pas de poursuivre notre accompagnement auprès d'elle et François au terme de notre mandat.

Nous avons vu évoluer Madame dans sa fonction maternelle, elle continue de se questionner mais ne cherche plus à poser les mêmes questions incessantes aux différents intervenants. Elle a le souci de bien faire vu son parcours.

Elle a encore besoin d'être rassurée dans ses compétences et au moment de clôturer notre mandat, nous avons vraiment le sentiment que Madame fera appel à l'extérieur en cas de besoins et/ou de questionnements de sa part.

Le papa, lui, a toujours été plus en retrait et peu participatif lors des prestations. Il a souvent été sur la défensive avec nous et ne voyait que très peu le sens de nos interventions. Néanmoins, il n'a mis aucun frein à l'intervention de notre service et a permis à Madame de se mettre au travail avec nous. Madame peut, d'ailleurs s'affirmer face à lui et intervenir quand elle n'est pas d'accord avec lui.

L'environnement :

Le réseau professionnel a toujours été bien présent pour le couple et la collaboration s'est maintenue au cours du suivi. Le service d'aide et de soutien a poursuivi son accompagnement. Monsieur était d'ailleurs en confiance avec eux et pouvait les solliciter en cas de besoin.

L'ONE, plus en retrait durant notre mandat, a repris un suivi plus régulier au terme de notre intervention. Une demande pour un accueil en crèche a été introduite à la demande de la maman.

Des aides financières sont mises en place avec le CPAS, le couple s'assure que François ne manque de rien à tout point de vue.

La situation financière du couple reste fragile même si Madame dit que cela va mieux. Monsieur, de son côté, minimise la situation.

La consommation des parents n'a jamais été un sujet tabou, nous avons pu en parler tout au long de notre accompagnement et nous n'avons jamais observé de manquement lié à une consommation autour de François.

Les besoins primaires et affectifs de François et les observations de la relation :

Concernant l'**alimentation**, Madame au début de notre intervention allaitait François. Au fur et à mesure, Madame s'est adaptée aux besoins de son fils, alternant allaitement puis biberon et enfin, en introduisant les repas solides au moment préconisé par l'ONE. C'est principalement Monsieur qui prépare les purées et panades de fruits.

Concernant le **sommeil**, le rythme de François est bien respecté. Au début que François passait ses nuits, lorsqu'il était éveillé, il lui arrivait régulièrement de rester silencieux dans son lit ne réveillant pas ses parents. Madame a pris conscience de cela et à présent, elle est à l'écoute et s'adapte au rythme de son petit garçon.

En **sortie**, Madame a toujours veillé à protéger son fils du vent et du froid, préparant un sac avec le nécessaire pour François. Madame n'hésitait pas à s'ouvrir à l'extérieur et se rendait dès qu'elle le pouvait à l'espace « bébé rencontre ».

D'un point de vue **médical**, François est suivi par la PEP's ONE ainsi que la pédiatre ONE. Le couple a trouvé un médecin proche de leur domicile qui accepte de suivre la famille.

Au niveau des **stimulations**, en fin de mandat, elles sont plus présentes, François apprécie être sur son tapis d'éveil. Madame parle beaucoup à son fils, elle le prévient quand elle doit s'absenter ou part faire quelque chose. Madame dit changer régulièrement François de position.

L'**attachement** est maintenant bien présent entre la maman et François. Madame prend un réel plaisir à s'occuper de son fils, elle lui parle, le cajole et est en interaction avec lui. Elle est une bonne source d'informations le concernant. Madame répond aux besoins de François et montre une sensibilité maternelle à son égard. Elle prend des initiatives en fonction de l'évolution de François et se réajuste d'elle-même si nécessaire. Madame a pu entendre notre inquiétude par rapport au retrait relationnel de François au début de notre intervention et a pu mettre en place les conseils donnés autour du portage, du positionnement de face à face et de pouvoir lui parler régulièrement.

Observations de François :

François évolue très bien. Il a rattrapé sa courbe de croissance, il est, à présent, au niveau de la courbe moyenne. Il a très bon appétit tant pour les repas solides que pour les biberons. Il mange de manière variée et équilibrée, il apprécie tout et cela tient à cœur à Madame de tout préparer « maison ». Toutefois, Il se montre rarement rassasié.

Il passe ses nuits, il mange et fait ses siestes à heures régulières.

Ses mouvements sont bien coordonnés, il se sert de ses deux mains et sait atteindre un objet désiré. Il est capable de taper du pied pour faire du bruit avec un jouet.

Il laisse penser qu'il va se retourner mais ne le fait pas seul, il y arrive très bien avec un minimum d'accompagnement.

Il est souvent de bonne humeur mais peut réclamer à manger ou montrer qu'il est dans un inconfort.

François tourne la tête délibérément. Il se montre content lorsqu'il voit papa ou maman. Il interagit avec les personnes connues, il peut faire des sourires et nous pouvons voir son contentement face à ses familiers. Il gazouille de joie lorsqu'il est en interaction avec un jeu ou avec une tierce personne qui lui parle. Il est maintenant dans l'échange et ne fuit plus le regard.

Conclusions au terme de notre intervention :

La situation a évolué favorablement autour de François. Nous pouvons dire que Madame évolue avec son petit garçon et répond à ses besoins. Elle est en interaction avec lui et montre une sensibilité maternelle en s'adaptant à ses besoins.

Monsieur a été en retrait tout le long de notre intervention, il n'a pas créé de lien avec nous, lien nécessaire pour travailler l'aspect éducatif. Cela ne nous a pas inquiétés dans la mesure où il n'a pas mis de frein au travail avec la maman, que Madame a une attitude éducative adéquate et qu'elle peut « affronter » Monsieur quand c'est nécessaire.

Au vu des observations positives de l'ensemble des professionnels, le SAJ a clôturé le dossier de François.

4. NOS FORMATIONS/ACTIVITES EN 2021

Cette année, vu le contexte Covid, l'offre de formation a été assez réduite. Les formations/rencontres initialement prévues ont été annulées ou reportées à une date ultérieure.

- Supervision par le service Atouts. Les rencontres ont lieu 1 fois par mois, nous y abordons des situations cliniques mais aussi des concepts théoriques, la dynamique d'équipe et la formation autour de « L'initiation à l'intervention relationnelle : technique de soutien à la relation parent-enfant »;
- Participation de Sabrina Dion en tant que membre au CA (en tant que secrétaire) et AG de l'asbl SYPA (Synergie et Participation). Sypa regroupe l'ensemble des services agréés du secteur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement judiciaire de Namur ;
- Participation au groupe de travail SYPA « collaboration mandants » ;
- Cours de 10 jours donné par le CEFORM, suivi par Sabrina Dion, coordinatrice, sur « L'intervention systémique et stratégique au service de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse » ;
- «Les écrits au cœur de nos interventions », 2 journées pour l'ensemble de l'équipe.

Notre projet pédagogique a été retravaillé et redéfini dans le cadre de la mise en conformité suivant le modèle de projet éducatif pour « les services mettant en œuvre un projet éducatif particulier », validé par Madame la Ministre Glatigny.

Depuis janvier 2021, nous sommes membres de la FLAJ (Fédération Laïque de l'Aide à la jeunesse). La FLAJ fédère les institutions et services, tant privés que publics, oeuvrant dans le secteur de l'aide à la jeunesse dans le respect des singularités de ses différentes composantes. La FLAJ se veut être un espace de réflexion, d'échange et de militantisme. Nous participons aux plénières qui se tiennent une fois par mois. Les nouvelles du secteur y sont abordées ainsi que les différents groupes de travail des services adhérents. Nous pouvons également les solliciter pour une question plus particulière et pour une interpellation de l'administration.

5. NOS PROJETS/PLAN DE FORMATION POUR 2022

- *Supervision par Atouts, Christine Degraux, 1 x/mois ;*
- *Conseil pédagogique avec tous les membres du personnel ;*
- *Poursuite des différents groupes de travail avec SYPA ;*
- *Journée SYPA à la Marlagne : « Interventions éducatives stratégiques. Comment activer le changement? » ;*
- *Participation à la présentation du « projet pour l'enfant » et son articulation avec le projet éducatif individualisé ;*
- *« Les émotions au coeur de nos pratiques », colloque ;*
- *Formation « Gestion d'équipe » ;*
- *« Maltraitance : enfant, famille, équipe...mieux comprendre pour mieux intervenir » ;*
- *Cursus de 10 jours donné par le CEFORM, suivi par une intervenante sur « L'intervention systémique et stratégique au service de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse » ;*
- *Autres formations à définir en fonction des offres et/ou modules proposés.*

6. LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENJEU

Nom – Prénom	Qualification	Date d'entrée en fonction	Horaire hebdomadaire presté (en h/sem)
GEORGERY Carine	Orthopédagogue	06/12/1989	38h00
COURTOY Sylvie	Psychologue	04/10/1990	38h00
DION SABRINA	Coordinatrice	15/01/2001	38h00
HOSLET Ann	Educateur Spécialisé	29/10/2001	38h00
BIAMONT Sophie	Educateur Spécialisé	02/03/2020	38h00
BALTHASART Marie	Puéricultrice	01/10/2010	38h00
GRIS Sandrine	Rédacteur	15/09/2014	9h30

7. FOLDER et R.O.I.

Lors de chaque nouvelle prise en charge, nous expliquons et donnons ces 2 documents – folder face A et face B.

L'Enjeu, c'est une équipe pluridisciplinaire de travailleurs psycho-sociaux ayant comme compétences:

- Une approche spécifique de la petite enfance, de l'enfance,
- Le respect des valeurs de chacun tout en veillant au bien-être de l'enfant, du jeune,
- Une capacité de remise en question,
- Une approche créative du travail,
- L'humilité et l'écoute,
- L'empathie nécessaire à l'accompagnement,
- Dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.



« Une société donne sa dimension à la manière dont elle pourvoit à son enfance »



« L'ENJEU »

Travaille dans le respect de l'application du décret de l'Aide à la Jeunesse du 04 mars 1991

0496/77.23.02.
lenjeu@imaje-interco.be

PO IMAJE:
Rue Albert 1er,9
5380 FERNELMONT
081/40.91.60.
www.imaje-interco.be

L'ENJEU



**Des attitudes à comprendre,
des liens à construire,
un soutien à apporter,
des compétences parentales à valoriser,
une autonomie à soutenir ...**

Nous travaillons sur l'ensemble du canton de Namur et en partie sur le canton de Dinant.

Nous proposons 2 types d'intervention:

- ★ Soit une prise en charge de 3 mois renouvelable 1 fois ;
- ★ Soit une prise en charge de 15 jours pour des situations d'urgence.

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif d'enfants de 0 à 6 ans au sein de leur famille lorsque ceux-ci sont en situation de négligence et/ou de maltraitance potentielle ou avérée.

Nous intervenons de manière intensive en famille au minimum 5 heures par semaine par famille pour 12 situations.

★ TRAVAIL SOUS MANDAT DU CONSEILLER OU DU DIRECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ EMPATHIE

★ TRAVAILLER LE QUOTIDIEN

★ SECRET PROFESSIONNEL

★ SOUTIEN INDIVIDUALISE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ COMPAGNONNAGE

★ TRAVAIL RELATIONNEL

★ RESPECT
★ LE PARENT EST ACTEUR DU CHANGEMENT

★ TRANSPARENCE

★ S'APPROPRIER OU SE REAPPROPRIER SES COMPETENCES

Nos objectifs:

- ★ Prévention éducative
- ★ Aide au nursing et à la stimulation
- ★ Renforcer les compétences parentales
- ★ Aide à la gestion du quotidien
- ★ Soutenir la place de chacun
- ★ Respect des besoins primaires et relationnels
- ★ Réintégration

Nos missions ont pour objectif:

- ★ Soutien à la création d'un lien parents/enfants
- ★ Accompagnement dans la mise en place d'un cadre éducatif
- ★ Accompagnement dans la gestion du quotidien avec les enfants



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PRECISANT LES ENGAGEMENTS DU SERVICE, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Dans toute prise en charge, nous veillerons à établir une collaboration satisfaisante afin que l'aide apportée soit la plus efficace possible et réponde aux besoins et attentes de chacune des parties. Sachant que tant les instances mandantes que la famille, le jeune et notre service sont liés par un contrat de base commun.

Notre accompagnement est basé sur les quinze articles du Code de Déontologie de l'Aide à la Jeunesse qui régissent la base du travail de l'intervenant.

Dans le travail que nous allons réaliser ensemble, nous attendons que:

L'intervenant s'engage:

- A informer de ses coordonnées et des modalités pratiques d'intervention. Un folder est remis lors du premier entretien ;
- A laisser l'opportunité à la famille de s'exprimer, de se faire entendre et d'être écoutée. Il est tenu au secret professionnel. Il clarifie ce qu'implique le devoir d'information à l'autorité mandante en lien avec la confidentialité des interventions ;
- A lui rappeler ses droits et obligations et à veiller à l'en informer clairement ;
- A ce que la famille comprenne bien la portée de la mesure d'aide qui lui est accordée ou imposée et qu'elle soit effectivement associée aux décisions qui la concernent selon l'article 8 du Code de Déontologie ;
- A lui expliquer chaque rapport d'évolution qu'il rédige et qui est ensuite envoyé exclusivement à l'autorité mandante ;
- A garantir le respect, sans discrimination d'aucune sorte, et demande à tous d'avoir une attitude respectueuse à l'égard des personnes ;
- En cas d'absences répétées aux rendez-vous, à informer l'autorité mandante, et à demander le cas échéant une renégociation de l'accord devant les instances mandantes, voire même la mise à terme anticipée du contrat d'aide ;
- A faire un retour de ses observations en fin de chaque intervention.

Le service attend de la famille qu'elle s'engage :

- A prévenir l'intervenant ou le service en cas d'empêchement afin de pouvoir prendre d'autres dispositions ;
- A respecter les rendez-vous pris de commun accord avec l'intervenant ;
- A éviter toute attitude déplacée, comme la violence, l'agressivité, la prise d'alcool ou de drogue, entravant le bon fonctionnement des entretiens. Dans le cas contraire, l'intervenant pourrait mettre fin à l'entretien. En cas de récurrence, il pourrait revoir les termes du mandat ;
- A interpeller les intervenants et/ou l'autorité mandante si elle estime que les interventions ne répondent pas à ses attentes ou qu'elles ne sont plus nécessaires.